

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 8 février 2022

Délibération

N° 22.005.1

En exercice 37

Présents 29

Votants 35

Pour /

Contre /

Abstention /

PÔLE RESSOURCES – SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES LA DOMITIENNE AU SEIN DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE (SIVOM) D'ENSÉRUNE –
MISE À JOUR**

Date de la convocation : 02/02/2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le 8 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au centre « Les Sablières » de la commune de Vendres, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : madame Catherine LIMORTÉ.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 8 février 2022

**Désignation des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du
Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'Ensérune – Mise à jour**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'Ensérune ;

Vu la délibération n° 20.086.1 du 8 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'Ensérune ;

Vu la démission du monsieur Michel PEPOZ du Conseil municipal de la commune de Montady communiquée par la commune par courrier du 10 décembre 2021 ;

Considérant que, suite à la démission de monsieur Michel PEPOZ, Conseiller municipal de la commune de Montady, il convient de procéder à son remplacement au sein du SIVOM d'Ensérune dans lequel, il était représentant titulaire ;

Considérant que la désignation des délégués appelés à siéger dans les syndicats mixtes fermés doit se faire au scrutin secret ;

Considérant la candidature de monsieur Elian PALAZY, Conseiller municipal de Montady, en tant que représentant titulaire de sa commune ;

Considérant que madame Géraldine ESCANDE-COLIN et monsieur Cédric GARCIA procèdent au dépouillement ;

Considérant les résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de vote blanc : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PALAZY Elian	35	Trente-cinq

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

I. DÉSIGNE Elian PALAZY en tant que représentant titulaire de la Communauté de communes La Domitienne au sein du SIVOM d'Ensérune.

II. MET À JOUR la liste des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du SIVOM d'Ensérune conformément à la liste ci-après :

Représentants titulaires :

- Alain CARALP (Colombiers)
- Bernard GUERRERE (Lespignan)
- Serge PESCE (Maraussan)
- Christian SEGUY (Maureilhan)
- Elian PALAZY (Montady)
- Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)
- Jean-Pierre PEREZ (Vendres)

Représentants suppléants :

- Thierry CALMEL (Colombiers)
- Jean-François GUIBBERT (Lespignan)
- Michel SANCHEZ (Maraussan)
- Nathalie PIQUES (Maureilhan)
- Didier CAYLA (Montady)
- Patricia CATHALA (Nissan-Lez-Ensérune)
- Catherine LIMORTÉ (Vendres)

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220208-DELIB_22_00